

Échanges autour d'exemples de dispositifs facilitant l'accès aux aides techniques ou d'actions de prévention itinérantes

Plus de 200 représentants des conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie étaient réunis le 5 avril à l'invitation de la CNSA pour partager leur expérience à partir de quelques actions emblématiques.

Un an après la publication des textes d'application, les conférences des financeurs sont installées sur l'ensemble du territoire métropolitain. Après l'allocution d'ouverture de Pascale BOISTARD, secrétaire d'État aux personnes âgées et à l'autonomie, cette rencontre a permis aux différents territoires de d'échanger sur leurs programmes coordonnés pluriannuels de financements et sur le choix des types d'actions de prévention qui sont mises en œuvre. Une quinzaine de représentants des conférences des financeurs se sont succédé à la tribune pour présenter les actions déployées ou des outils d'animation qu'ils proposent pour prévenir la perte d'autonomie des plus de 60 ans.

L'accès aux équipements et aux aides techniques a été illustré par plusieurs dispositifs existant depuis quelques années, qui sont repris et amplifiés dans le programme d'actions des conférences de leur territoire :

les packs domotiques, qui équipent 1200 logements de la Creuse ;
la Technicothèque, qui optimise les procédures d'attribution et réduit le temps d'accès à des aides techniques, mise en place en Maine-et-Loire et testée dans la Sarthe et en Loir-et-Cher ;
la Recyclothèque, qui met à disposition des personnes âgées des aides techniques recyclées, est expérimentée en Aquitaine ;
les CARSAT d'Aquitaine et de Languedoc-Roussillon et un réseau de services à domicile (ELIAD) ont témoigné de **l'intérêt d'équiper en**

aides techniques les logements des personnes âgées. Si elles facilitent le maintien à domicile des personnes, les aides techniques participent également à la prévention des risques professionnels.

Des actions locales, comme **les parcours santé prévention de repérage des troubles auditifs et visuels** organisés par la Mutualité française, ou des actions itinérantes, comme **le bus show-room** qui sillonne les routes du Puy-de-Dôme, ont également été présentées.

Cette journée était aussi l'occasion de sensibiliser les conférences sur des thèmes faisant encore peu l'objet d'actions de prévention, comme les troubles du sommeil.

Des outils disponibles

La CCMSA, la CNAV et le RSI ont présenté **les outils d'aide au déploiement d'actions collectives** élaborés avec Santé Publique France (site pourbienvieillir.fr, programme « bonne santé bonne journée »...) que les conférences des financeurs peuvent s'approprier ou promouvoir auprès des porteurs de projets de leur territoire.

La CNSA, quant à elle, a diffusé aux participants **une brochure synthétique de présentation des principes de la conférence des financeurs**. Elle est destinée aux élus, aux porteurs de projets ou aux professionnels de leur territoire notamment.

Enfin, la Caisse a commenté la maquette du rapport d'activité que les territoires devront lui remettre au 30 juin de chaque année. Elle sera encadrée par arrêté. La remise du rapport d'activité conditionne le versement du solde des crédits de l'année au département. La journée a été clôturée par Geneviève GUEYDAN.

180 millions d'euros en 2017

En 2017, les départements bénéficieront d'une enveloppe de 180 millions d'euros pour mettre en place de nouvelles actions de prévention ou renforcer celles qu'ils proposent déjà aux personnes âgées. [L'arrêté du 9](#)

[mars 2017](#) fixant le montant des concours alloués aux départements au titre de la conférence des financeurs pour 2017 est paru aujourd'hui.